

L'architecte et les artisans de la restauration des monuments : thème de réflexion d'un récent colloque du comité national suisse de l'ICOMOS

Autor(en): **el-Wakil, Leïla / Jaccottet, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **31 (1980)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-393364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ARCHITECTE ET LES ARTISANS DE LA RESTAURATION DES MONUMENTS

Thème de réflexion d'un récent colloque du comité national suisse de l'ICOMOS

par Leïla el-Wakil et Claude Jaccottet

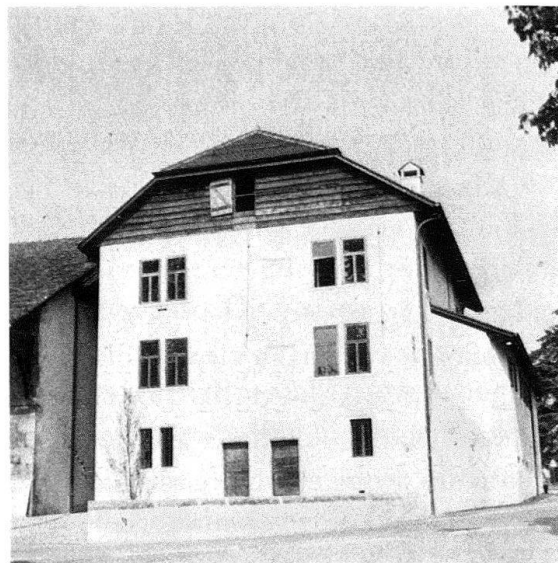
Un colloque régional a été organisé à Genève au début du mois d'octobre 1979 par le comité national suisse de l'ICOMOS, sous la présidence de M. Ernest Martin. Les organisateurs ayant voulu poser la question de la procédure à suivre lors d'une intervention, ce sont des problèmes d'organisation pratique et administrative qui ont été l'objet des débats, à l'exclusion volontaire de toute discussion sur l'éthique de la conservation et de la restauration. La prise de conscience des destructions accélérées du patrimoine architectural n'a pas été sans guider le choix de ce thème, car les atteintes de ces dernières années exigeaient la mise au point d'une organisation clairement définie, bien ordonnée et logiquement hiérarchisée de la conservation et de la restauration. Le fruit de cette réflexion s'est concrétisé sous la forme d'une *résolution* (cf. ci-après) énonçant les principes à respecter à l'avenir, étant entendu que cette procédure «idéale» doit être appliquée pour la restauration d'un ensemble urbain, d'une maison paysanne aussi bien que pour tout monument classé.

Le sujet devait être introduit par quatre conférenciers qui ont présenté tour à tour leur profession et défini le rôle qu'ils entendaient respectivement jouer lors d'une restauration. Ainsi MM. Alfred Wyss, conservateur des monuments, Théo-Antoine Hermanès, restaurateur de peintures, Charles Bonnet, archéologue, Claude Jaccottet, architecte, ont décrit la conception qu'ils avaient chacun de leur mission.

Il est apparu lors de ces conférences et des débats qui ont suivi que chaque spécialiste comprenait la restauration comme un travail d'équipe où les responsabilités devaient être partagées. La plupart des participants, au nombre d'une cinquantaine, se rallièrent aussi à cette notion de pluridisciplinarité. L'architecte ne doit plus désormais être un homme-orchestre, mais plutôt un chef-d'orchestre qui s'adjoint les compétences de divers collaborateurs, tous aussi indispensables les uns que les autres pour assurer la réussite de l'intervention. Il assume un rôle-clé puisque c'est à lui qu'incombe la tâche de savoir à bon escient organiser la collaboration du conservateur des monuments, de l'archéologue, du restaurateur de peintures, de l'historien de l'art, de l'ingénieur, de l'expert fédéral, etc. En effet l'accroissement considérable des connaissances et la spécialisation qui en résulte sont symptomatiques de l'époque qui est la nôtre; dans ces conditions il n'est plus question pour le professionnel de disperser son attention dans plusieurs disciplines, sous peine d'être, à juste titre souvent, taxé d'amateurisme. Il semble donc indispensable que l'architecte-restaurateur prenne conscience de ses limites et, qu'afin de garantir le sérieux de son travail, il renonce à vouloir jamais égaler l'exemple, au demeurant exceptionnel, d'un Viollet-le-Duc. L'idéal de l'«homo universalis» était de mise au siècle passé.



Château de Genthod, façade principale avant restauration



Château de Genthod, façade principale après restauration

Il va de soi que l'architecte auquel on fit allusion tout au long de ces débats devait être un spécialiste de la restauration, formé par des stages ou un enseignement de troisième cycle. Dans la réalité il n'est malheureusement pas rare que l'on confie le sort d'anciens bâtiments à des architectes «généralistes», ne manifestant pas d'intérêt particulier – si ce n'est financier – pour la restauration. C'est ainsi que des néophytes, faute d'obtenir d'autres commandes, prennent trop souvent encore en charge de tels travaux.

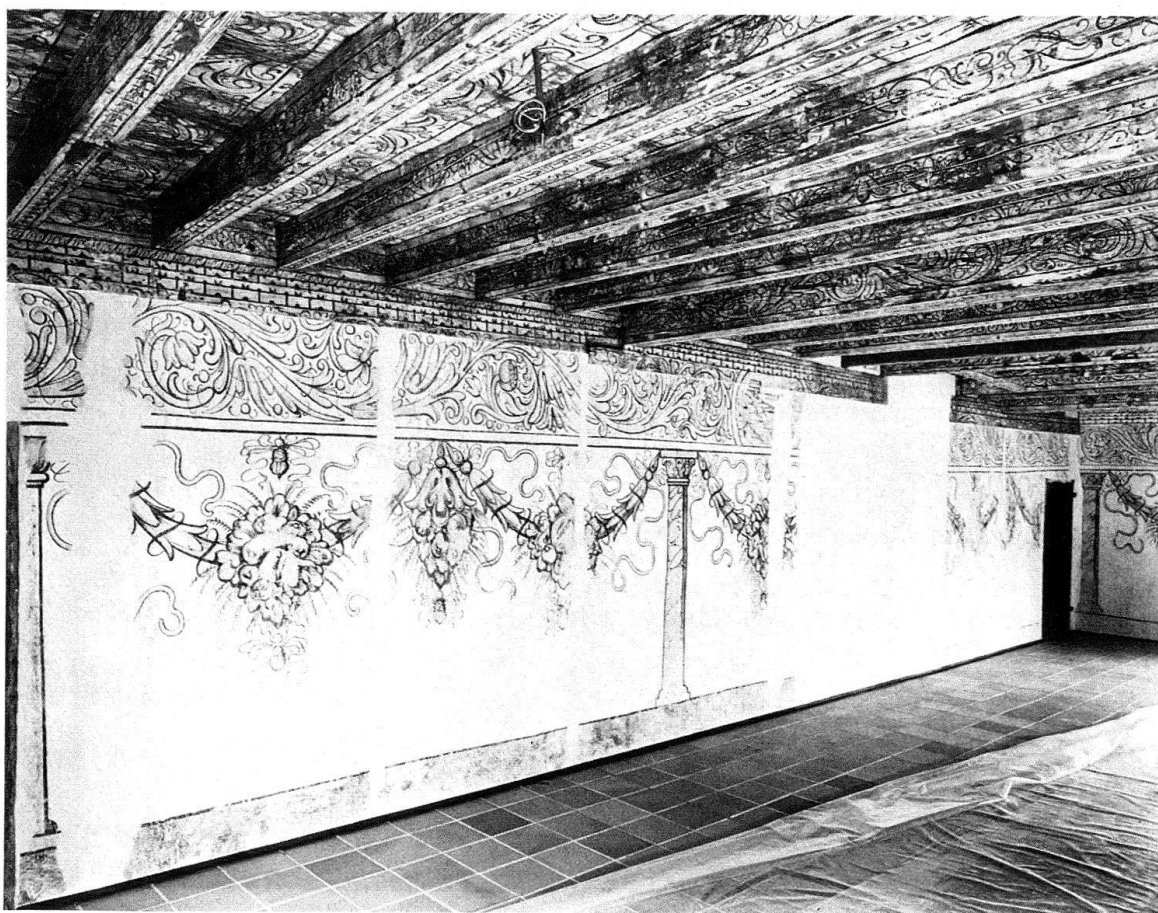
On insista également sur le rôle non moins important du conservateur des monuments sur les épaules duquel repose, en réalité, la responsabilité entière de la sauvegarde du patrimoine architectural, mais, cette tâche étant immense, on s'accorde pour la limiter et pour préciser qu'elle ne devrait pas s'exercer au niveau de l'exécution des travaux, la responsabilité du chantier et de son organisation incombant avec évidence à l'architecte. En revanche le rôle du conservateur est prépondérant au moment de la préparation d'une restauration et, au cours de celle-ci, chaque fois que des choix sont à faire qui peuvent être déterminants pour la conservation et l'authenticité du monument. Sa mission, qui est en fait permanente, reprend en toute responsabilité dès l'achèvement des travaux, le contrôle de l'entretien des édifices étant la meilleure manière d'en éviter la restauration.

Parmi les autres artisans de la restauration, c'est bien au restaurateur et à l'archéologue qu'incombe la plus grande part de responsabilité dans le sens d'une collaboration aussi large que possible avec l'architecte et le conservateur, dès les premières démarches en vue d'une restauration.

La réussite d'une restauration nécessite par ailleurs une autre condition : il faut que l'équipe des «artisans de la restauration» comprenne en son sein des maîtres d'état eux aussi qualifiés pour ce type de travaux. N'importe quel maçon ou n'importe quel charpentier ne saurait faire l'affaire. Sans former des supertekiciens il faudrait néanmoins

initier ces maîtres d'état aux techniques traditionnelles souvent oubliées depuis l'introduction des techniques contemporaines. De la pratique consciencieuse et du savoir-faire de ces hommes dépend étroitement le succès d'une restauration.

En marge du colloque furent organisées des visites de monuments genevois récemment restaurés ou en voie de restauration. Sans rapport direct avec le sujet traité, elles ont donné l'occasion aux participants d'engager la discussion sur le fond et de se plonger un moment dans les problèmes d'éthique de la conservation. On put ainsi voir le chantier archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, la chapelle des Macchabées, l'église de Satigny et le château de Genthod. Les échanges de vue suscités par ces visites révélèrent des divergences de conception de la restauration à l'échelon national. D'une part des partisans de la reconstitution d'une réalité historique ancienne, se donnant la liberté de ressusciter des éléments disparus; d'autre part des partisans d'une restauration respectant avant tout l'authenticité du bâtiment ancien. La visite au château de Genthod, restauré par l'architecte Antoine Galeras suscita à ce propos un débat animé. Plusieurs fois transformé au cours de son existence, puis laissé à l'abandon de longues années durant, ce monument fut menacé de destruction. C'est sans doute la présence de remarquables peintures murales du XVII^e siècle qui contribua à sa sauvegarde. L'ancienne salle seigneuriale particulièrement présentait un exemple unique à Genève pour cette époque d'un décor polychrome extrêmement bien conservé, revêtant murs et plafonds.



Château de Genthod, ancienne salle seigneuriale après restauration.

Le parti fut pris par Théo-Antoine Hermanès de restaurer cet ensemble décoratif sans chercher à en combler les lacunes les plus grandes. Dans le même esprit on décida alors de ne pas ressusciter les éléments architecturaux disparus, notamment la tourelle abritant jadis l'escalier, connue par une gravure du XIX^e siècle. Ce choix dicté par de grands scrupules vis-à-vis de l'ensemble architectural souleva la réticence de certains participants, en majorité suisses alémaniques, habitués à une autre pratique de la restauration.

Extrait d'un article à paraître dans le n° I/1980 du bulletin du Comité national suisse de l'ICOMOS. Dieter Nievergelt, case postale, 8021 Zurich.

LA RÉOLUTION ADOPTÉE À L'ISSUE DU COLLOQUE

Mission et collaboration

Les participants au Colloque régional de Genève (5 et 6 octobre 1979), après avoir visité le chantier des fouilles de la cathédrale St-Pierre ainsi que plusieurs monuments récemment restaurés, ont entendu et discuté un certain nombre de rapports et, se référant à la Charte de Venise en vue de son application, sont arrivés aux conclusions suivantes :

1. La conservation et la restauration d'un monument historique sont des opérations pluridisciplinaires. Dans la plupart des cas, elles appellent le concours de différents spécialistes.
2. Ces spécialistes doivent être hautement qualifiés. Leur formation théorique et pratique mérite une attention particulière.
3. La composition du groupe des spécialistes dont la coopération est requise dans un cas concret peut varier. Elle sera fixée suivant les besoins.
4. Ce groupe doit se réunir en tout cas avant la définition du programme et le début des travaux. Il suivra en principe ceux-ci jusqu'à la fin de l'opération.
5. Parmi les spécialistes, responsables chacun dans leurs domaines respectifs, l'architecte mandaté et le conservateur des monuments historiques ont une position clef et une responsabilité particulière. Pour accomplir leur tâche, ils s'entourent des spécialistes scientifiques et techniques nécessaires, fonctionnaires ou privés.
 - L'architecte, qu'il soit fonctionnaire ou indépendant, a la responsabilité du projet et de la conduite du chantier.
 - Le conservateur des monuments historiques anime, surveille et suit le travail du groupe pluridisciplinaire et en évalue les résultats.
 - Les grandes options préliminaires ainsi que les décisions sur le chantier supposent l'accord entre ces deux responsables et, de toute évidence, le consentement du maître de l'ouvrage.
6. A titre d'orientation, les participants ont élaboré un schéma de procédure qui fait partie intégrante de cette résolution. Ce schéma indique une ligne de conduite idéale et s'adresse tant aux propriétaires qu'aux administrations concernées. Il tient essentiellement compte des conditions régnant en Suisse, mais peut être appliqué avec les adaptations nécessaires dans tout autre pays.

Déroulement «idéal» des opérations

Préparation :

1. *Intention* de conserver et de restaurer.
2. Prise de contact du propriétaire avec les autorités responsables du patrimoine architectural. Appréciation de l'édifice, examen de son état de conservation, constatation de la *nécessité* de restaurer et première détermination du but à atteindre par la restauration. Eventuellement rapport du conservateur des monuments, références aux inventaires et aux recensements architecturaux.
3. Mise à disposition d'un crédit approprié pour les travaux préliminaires.
4. Choix de l'architecte. Formation et consultation d'un groupe pluridisciplinaire de spécialistes compétents comprenant : l'architecte, l'archéologue, le restaurateur de peintures murales, le restaurateur du mobilier, l'historien de l'art, le documentaliste, et suivant les cas, l'historien de l'urbanisme, l'ingénieur, le chimiste etc... assistés des experts désignés par les autorités responsables. Répartition des devoirs et des responsabilités.
5. Etablissement des programmes et des premières études.
 - a) Etude de l'édifice par l'architecte en collaboration avec les membres du groupe : littérature pertinente, recherches en archives, plans existants, relevés préliminaires, photographies.
 - b) Analyse de l'édifice sans atteindre à sa substance : murs, toiture, charpente, enduits, mobilier, etc...
 - c) Analyse de la dégradation physique de l'édifice avec l'aide de laboratoires spécialisés.

Conception :

6. Etablissement par l'architecte d'un *avant-projet* tenant compte des indications fournies par le groupe pluridisciplinaire et d'un *devis* estimatif en accord avec le propriétaire et les experts désignés par les autorités responsables.
7. Demandes d'autorisation et de subvention, étude de financement, *décision* de restaurer.
8. Allocation des crédits pour la restauration.
9. *Etude complémentaire* de l'édifice organisée et coordonnée par l'architecte.
 - a) Documentation : complément d'informations donné par l'historien et l'archiviste et, le cas échéant, par des relevés et des photographies.
 - b) Etude et protection du mobilier.
 - c) Enduits et peinture : analyse par le restaurateur, sondages, mesures d'urgence, documentation des résultats des sondages avant les interventions ultérieures.
 - d) Sondages archéologiques.
 - e) Statique : en cas de doute, étude et rapport d'un ingénieur spécialisé, éventuellement sondages géotechniques.

Réalisation :

10. *Fouilles archéologiques et analyse des maçonneries.*
11. *Projet définitif et devis détaillé* établis par l'architecte assisté des experts désignés, en accord avec le propriétaire et le conservateur des monuments, et sur la base du résultat des investigations archéologiques et de la documentation fournie par le groupe pluridisciplinaire.
12. *Travaux de restauration* sous contrôle des autorités compétentes. L'architecte doit pouvoir compter sur la collaboration du groupe pluridisciplinaire et en réunir les membres en fonction des problèmes posés par la réalisation des travaux.
La documentation doit être poursuivie en cours de chantier et l'architecte doit organiser l'avancement des travaux en tenant compte de la nécessité de poursuivre et d'achever toutes les études du monument (mobilier, peintures, crépis, archéologie, etc. ...) qui ne pouvaient être faites avant l'ouverture du chantier.
Décomptes intermédiaires et versement d'acomptes sur les subventions.
13. *Documentation finale* : relevés et photographies avant, pendant et après les travaux et rapport : énumération sommaire, mais exhaustive des interventions.
14. Décompte du coût des travaux, versement des subventions.
15. Etude scientifique et publication des résultats, des recherches et des travaux avec si possible l'aide des autorités compétentes.
Pour les bâtiments d'intérêt national ou de valeur équivalente l'étude scientifique et la publication doivent s'étendre à l'ensemble de l'édifice.
16. Entretien correct du monument par le propriétaire et contrôle régulier par les autorités responsables.



Abb. 1. Basel. Die Stadtmauer in ihrer Zerfallerscheinung